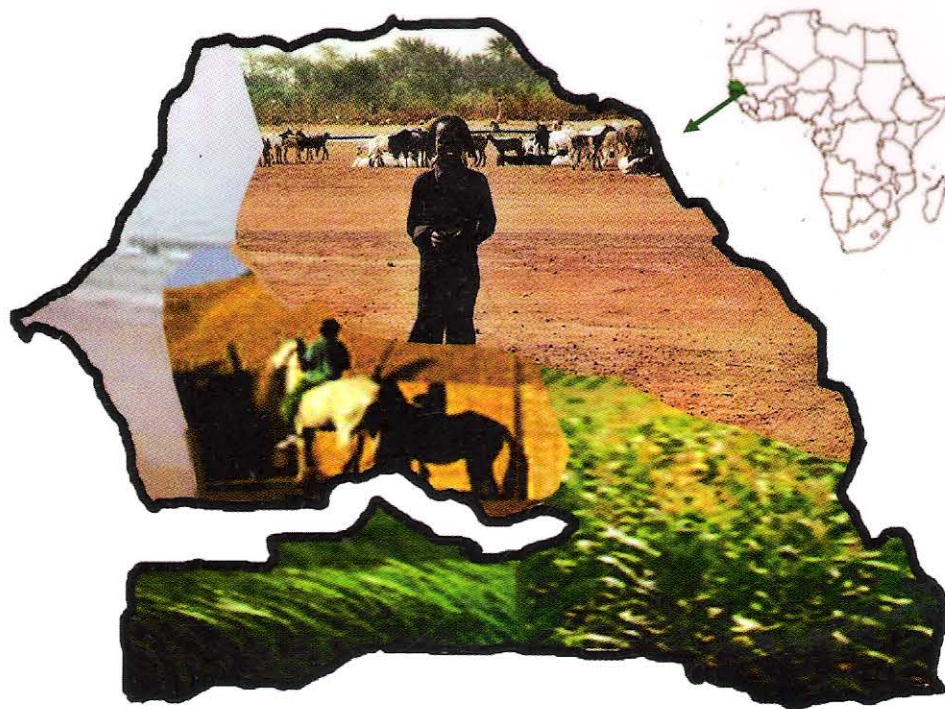


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE



SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU SÉNÉGAL

Edition 2005

Directeur Général, Directeur de Publication :	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale :	Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales :	Ibrahime SARR
Directeur du Management du Système d'Information Statistique :	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation d'Harmonisation, de Coordination et de Coopération Internationale :	E.Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE :

Abdou Salam Thiam -- Hamidou Bâ -- Mamadou Ndao – Sitapha Diamé – Momar Ballé Sylla – Mme Aïssatou Guèye Thiam -- Mbacké Bâ -- Bakary Djiba

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de Saint Louis Point E Dakar. B.P. 116 Dakar R.P --

Tél. : (221) 824 03 01 (221) 825 33 32 (221) 825 00 50 Fax : 824 90 01

Site Internet : www.ansd.org e-mail : statsenegal@yahoo.fr

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers



COMITE DE REDACTION	
CHAPITRES	REDACTEURS
0. PRESENTATION DU PAYS	Coordination: E.H. MALICK DIAME – MORY DIOUSS
1. DEMOGRAPHIE	Mme Vénus Sarr Thiaw
2. EDUCATION	Atoumane Ndiaye
3. EMPLOI	M. Papa Ibrahima Sylmang Sène
4. SANTE	Binta Mbow
5. ASSISTANCE	Mme Salimata Diallo Seck
6. AGRICULTURE	Ousseynou SARR / Issa Wade
7. ENVIRONNEMENT	Mam Siga Dia
8. ELEVAGE	Ousseynou SARR / Mamadou Cissé
9. PECHE MARITIME SENEGALAISE	MME Astou Ndiaye
10. TRANSPORT	Papa Seyni THIAM / Sylvain Pierre Ndione
11. TOURISME	Papa Seyni THIAM / Mme Rama Fall Gaye
12. JUSTICE	Mme Fatou Faye Mbessane
13. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Amadou Bamba DIOP
14. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU / Sylvain Pierre Ndione
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amadou BAO / Mbaye GUEYE
16. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
17. COMPTES ECONOMIQUES	Insa Sadio
18. PRIX	Antoine Sanka
19. FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw / Mamadou Cissé



Mise à jour : février 07

IX. PECHE MARITIME SENEGALAISE

INTRODUCTION

La pêche maritime sénégalaise, malgré un environnement défavorable affiche des résultats macro-économiques globalement satisfaisants tant sur le plan économique (exportation) que sur le plan alimentaire (besoins nutritionnels des populations) que social (emplois).

Le Sénégal entretient un vaste programme de coopération en matière de pêche notamment : bilatéral, sous-régional, régional et international.

Pour permettre à la pêche d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, l'Etat a donc mis en place des structures administratives et techniques servant de support au développement du secteur et arrêté certaines mesures pour assurer l'accès aux ressources halieutiques dans la perspective d'un aménagement et d'une gestion durable.

Ces mesures sont entre autre l'évaluation de l'état des stocks, le contrôle et la surveillance des activités de pêche, l'amélioration de la sécurité des navires de pêche artisanale, l'instauration d'une pêche responsable et la formation.

Notons que depuis quelques années, il est procédé annuellement par les autorités sénégalaises à une fermeture de pêche applicable à tous les chalutiers de pêche démersale de même catégorie et sans discrimination.

Cette période de repos annuel est fixée comme suit :

- chalutiers de pêche démersale côtière des poissons et céphalopodes : 1er Octobre au 30 Novembre ;
- chalutiers poissonniers de pêche démersale profonde et palangriers de fond : 1er mai au 30 juin;
- chalutiers congélateurs de pêche démersale profonde aux crustacés à l'exception de la langouste : 1er septembre au 31 octobre;

I - Les résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise en 2005 :

Les ressources de la zone maritime sont caractérisées par une grande diversité biologique. Les ressources exploitées comprennent cinq groupes dont les caractéristiques bio-écologiques et l'importance socio-économique sont différentes :

- les ressources pélagiques hauturières (thons, espadon, voilier);
- les ressources pélagiques côtières (sardinelles, chinchards, maquereaux, etc.);
- les ressources démersales profondes (crevettes profondes et merlus);
- les ressources démersales côtières (crevette blanche, rouget, dorades roses, mérour, seiche, poulpe, soles, etc.) ;
- la flore algale (Ulva, Hypnea, Cladophora, Sargassum, Cymodocea).

Ces ressources halieutiques font aujourd'hui l'objet d'une forte pression avec plus de 5.000 pirogues opérant dans la pêche artisanale et un peu plus d'une centaine de bateaux battant pavillon étranger au large des côtes du Sénégal.

Après une tendance à la baisse de 1997 à l'an 2000, les débarquements de la pêche maritime ont évolué en dent de scie, alternant baisse et hausse d'une année à l'autre.

L'année 2005 a connu une hausse globale de 3,8%, essentiellement imputable à la pêche artisanale. En effet, Les mises à terre sont passées de 440,1 milliers de tonnes en 2004 à 457,1 milliers de tonnes en 2005.

Tableau 1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004 (%)
Pêche artisanale	338,2	332,4	311,5	385,8	395,0	406,2	2,8
- Poissons	322,2	318,2	292,8	368,1	375,8	386,3	2,8
- Crustacés	3,6	2,5	1,7	1,9	2,0	2,7	35,0
- Mollusques	12,4	11,7	17,0	15,8	17,2	17,1	-0,6
Pêche industrielle	52,1	63,7	62,4	57,5	45,1	50,9	12,8
Dont :- Sardinière	1,4	1,7	1,5	1,5	1,2	1,0	-16,7
- Chalutière	37,9	43,7	43,0	38,7	42,0	36,1	-14,0
- Thonière	12,8	18,3	17,9	17,3	2,7	13,8	411,1
Total débarquement	390,3	396,0	373,9	443,3	440,1	457,1	3,8

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

I. La pêche artisanale

La pêche artisanale, principale composante de la pêche maritime, fournit 89% des débarquements et se caractérise par une relative stagnation, avec une hausse de 2,4% entre 2003 et 2004 et, 2,8% entre 2004 et 2005.

Le parc piroguier a connu une forte décadence, avec une perte de 48% du parc entre 1997 et 2005, passant en valeur absolue de 10 707 pirogues en 1997 à 5615 pirogues en 2005.

Les quantités débarquées en 2005, soit 406 248 tonnes contre 394 996 tonnes de 2004, sont essentiellement constituées de poissons, suivis des mollusques dans des moindres mesures et des crustacés. Ces dernières sont restées quasi constantes en production bien qu'ayant une plus grande valeur marchande.

1. Les débarquements par région en 2005

La région de Thiès demeure la principale pourvoyeuse de captures mises à terre. En effet, 65,7% des débarquements de 2005 viennent de Thiès, suivi de Dakar (12,6%), Saint Louis (12,1%), Ziguinchor (6,1%) et les autres régions à savoir Fatick, Louga et Kaolack qui ne fournissent que 3,4% de l'ensemble des débarquements.

Du point de vue des recettes, Thiès reste toujours leader, suivi de près de Dakar. Ziguinchor qui occupe la quatrième place du point de vue volume remonte d'un rang en matière de recettes, sa principale production étant les crustacés qui sont de grande valeur marchande.

Tableau 2 : Répartition régionale de la pêche artisanale en 2005.

Régions	Mises à terre			
	Volume (tonne)	%	VCE (milliard Fcfa)	%
Thiès	266 925	65,8	35,3	45,6
Dakar	51 232	12,6	22,9	29,6
St-Louis	49 305	12,1	5,4	7,0
Ziguinchor	24 939	6,1	8,9	11,5
Fatick	10 104	2,5	3,7	4,8
Louga	2 876	0,7	1,0	1,3
Kaolack	867	0,2	0,2	0,2
Total	406 248	100,0	77,5	100,0

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

2. La transformation artisanale des produits

La transformation artisanale est très importante car elle absorbe près du tiers des débarquements. Elle utilise une forte main d'œuvre féminine et permet par ailleurs de valoriser et d'atténuer les pertes après captures et, d'avoir un approvisionnement régulier en protéines animales pour les populations de l'intérieur du pays.

Cependant, cette année, contrairement à l'année précédente, les quantités transformées ont subi une baisse de 8,5%. Le Kéthiakh²³ reste le principal produit de la transformation (68%) suivi de loin du Guédj²⁴ (11%), du salé-séché (8%), et du tambadiang²⁵ (6%).

La production de Touffa²⁶ qui a connu une baisse d'un peu plus de 70% en 2004 a conservé cette tendance dans plus ou moins les mêmes proportions, tandis que le Yokhoss²⁷ reprend de l'aile (61,5%) de même que les crevettes et le Yet²⁸.

La plus grande proportion (58%) des produits de la transformation est consommée à l'intérieur du pays, Dakar étant le plus gros consommateur avec le quart de cette proportion. Les 42% restants sont destinés à l'exportation au niveau principalement de la sous région qui achète les 97%, l'Union Européenne en prend à peine 2% et l'Asie se contente du reste.

²³ Poisson fumé

²⁴ Poisson séché

²⁵ Sardinelle anchois

²⁶ Murex

²⁷ Huître

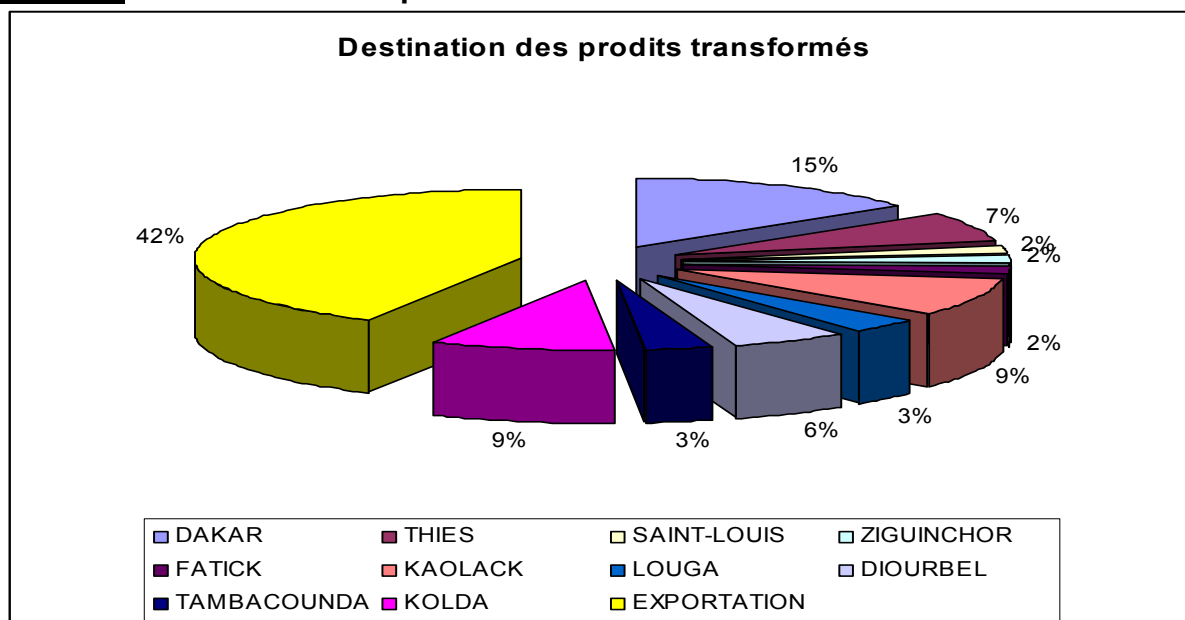
²⁸ Symbium

Tableau 3 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2005

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2005/2004 (%)
Guedj	3 973	4 492	3 612	4 224	4 298	4 318	0,5
Tambadiang	3 275	3 891	2 707	3 360	3 486	2 344	-32,8
Kethiakh	22 502	24 732	16 607	26 969	29 332	26 724	-8,9
Méthorah	2 180	1 013	1 879	1 385	1 607	1 570	-2,3
Yet	1 150	1 141	831	721	986	1 079	9,4
Touffa	3	9	64	133	34	10	-70,6
Yokhoss	9	7	28	26	13	21	61,5
Salé-séché	3 641	3 660	4 092	2 664	2 934	3 062	4,4
Pagne	48	51	34	72	35	8	-77,1
Aileron	53	70	63	41	33	34	3,0
Crevettes	6	5	2	3	2	8	300,0
Autres	17	16	12	12	11	10	-9,1
Total	36 857	39 086	29 928	39 610	42 832	39 188	-8,5

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

Figure 1 : Destination des produits transformés



II. La pêche industrielle

La pêche industrielle est basée à Dakar et implique des armateurs étrangers. Elle ravitaille le frigorifique du port, et les usines de transformation.

La pêche chalutière, la pêche Thonière et la pêche sardinière constituent les trois composantes de la pêche industrielle. Elles ont débarqué en 2005, 50 900 tonnes avec une hausse de 12,8% par rapport à l'année 2004.

1. La pêche chalutière

Elle constitue la principale pourvoyeuse de produits mis à terre au niveau de la pêche industrielle en assurant les 71% des débarquements. Bien que le nombre de navires ait augmenté, sa production a diminué, allant même à un niveau inférieur à celui de 2003,

sont plus bas niveau depuis 2001. Les débarquements sont passés de 38 684 tonnes en 2003 à 42 035 tonnes en 2004 et à 36 097 tonnes en 2005.

Cette baisse est imputable aux poissons qui constituent sa principale composante et la seule à avoir décliné. Les crustacés ont enregistré une hausse de 14,3% et les mollusques sont restés quasi constants depuis 2003.

Tableau 4 : Evolution de la pêche chalutière de 2001 à 2005 : armement (nombre de navires) et production (tonnes)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	Evolution (%)
Nombre navires	155	142	141	127	138	8,7
Poissons	35 700	32 174	28 355	32 976	26 366	-2,0
Crustacés	4 849	4 835	5 089	3 984	4 555	14,3
Mollusques	3 140	6 005	5 240	5 075	5 176	2,0
Total débarquement	43 689	43 014	38 684	42 035	36 097	-14,0

Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

2. La pêche sardinière

La pêche sardinière ne pourvoit qu'à peine 2% des débarquements de la pêche industrielle. Sa production est passée de 1 256 tonnes en 2004 à 967 tonnes en 2005, soit une baisse d'environ 17%, un peu moindre que celle d'entre 2003 et 2004, qui était de 20%.

Elle a généré des recettes d'un montant de 564 965 000 Fcfa.

3. La pêche Thonière

Sans atteindre son niveau de 2003, la pêche Thonière a repris du souffle en quintuplant sa production de 2004, exceptionnelle par rapport aux autres années.

Elle fournit 27% de la production industrielle, avec 13 803 tonnes, et est le fait généralement de navires non basés à Dakar.

III. Les exportations de produits halieutiques

En 2005, le Sénégal a exporté 118 712 tonnes de produits halieutiques, ce qui représente par rapport à 2004, un déficit de 1 975 tonnes, soit une baisse de l'ordre de 1,6% en valeur relative.

La valeur commerciale des exportations est estimée à 165,14 milliards de francs CFA contre 163,3 en 2004 soit une hausse de 1,1 %.

1. Analyse des exportations selon la nature des produits

Les poissons constituent les principaux produits d'exportation avec 62% des parts ; cependant la quantité exportée a légèrement baissé (4%) par rapport à 2004, mais dans une moindre mesure comparé aux poissons séchés, salés ou en saumure qui ont fortement varié à la baisse (45%).

Les crustacés, les mollusques et les conserves de poissons ont connu plutôt une tendance à la hausse avec respectivement 5,5% et 25,8%.

Tableau 5 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonne)

Produits	Quantité (tonnes)		
	2004	2005	Variation (%)
Poissons frais de mer	77 123	74 003	-4,0
Crustacés mollusques coquillage	30 370	32 050	5,5
Conserves de poisson	7 625	9 590	25,8
Poissons séchés, salés ou en saumure	5 568	3 068	-44,9
TOTAL	120 686	118 712	-1,6

Source : ANSD /Bureau des Echanges Extérieurs

2. Structure des exportations selon la destination

Analyse en volume

Globalement, les quantités exportées ont baissé par rapport à 2004. Toutefois, la principale destination des produits halieutiques sénégalais demeure l'Europe qui absorbe jusqu'à 66% du total du volume des exportations.

Ce marché consomme l'essentiel des poissons frais de mer (44 160 tonnes sur un total de 74 003 tonnes), des crustacés et des mollusques (25 920 tonnes sur un total de 32 050 tonnes) et 85% des conserves de poissons.

L'Afrique est le deuxième importateur des produits halieutiques du Sénégal avec 25% du volume total des exportations. Sur 29 733 tonnes de produits halieutiques exportés vers l'Afrique, 9% (2 750 tonnes) sont issus de la transformation artisanale (salés, séchés et en saumure), soit 90% des exportations de produits transformés.

Les poissons frais de mer constituent l'objet principal des exportations vers l'Afrique, avec 84 % des parts, les conserves 5% tandis que les crustacés et les mollusques occupent une place encore dérisoire (2%).

Le continent asiatique avec 7% du total des exportations est un marché naissant, qui est resté plus ou moins constant par rapport à l'année 2004 dans ses parts relatives, mais a connu une hausse de 5,5% entre 2004 et 2005.

Le marché américain est encore peu accessible à nos opérateurs économiques. En effet, la part de l'Amérique dans les exportations sénégalaises de produits halieutiques représentent à peine 1,5% du volume total des exportations, soit 1 767 tonnes.

Cependant, on note que les quantités exportées ont presque doublé par rapport à 2004, ceci du fait essentiellement de la forte hausse des quantités de poissons frais de mer qui a quintuplé et principal objet d'importation des américains (73% du total).

Les crustacés et les mollusques constituent le deuxième groupe de produits exporté vers l'Amérique avec 25% des parts. Les poissons séchés, salés ou en saumure et les conserves de poissons ne représentent que les 3% du marché.

L'Australie et l'Océanie sont à peine émergents avec seulement 0,3% des parts du marché des exportations en 2005, contre 0,68% en 2004, soit une baisse de plus de la moitié des quantités importées.

Tableau 6 : Exportation des produits halieutiques selon la destination (tonnes)

DESTINATION	NATURE				TOTAL 2005	RAPPEL 2004	VARIATION (en %)
	POISSONS FRAIS DE MER	CRUSTACEES MOLLUSQUE COQUILLAGE	CONSERVES DE POISSONS	POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE			
EUROPE	44 160	25 920	8 173	61	78 314	80 031	-2,1
AFRIQUE	25 065	505	1 413	2 750	29 733	30 266	-1,8
AMERIQUE	1 285	435	4	43	1 767	901	96,2
ASIE	3 038	5 184	-	212	8 434	8 024	5,1
AUSTRALIE-OCEANIE	360	-	-	2	362	817	-55,7
DIVERS	94	6	0	1	102	648	-84,3
TOTAL 2005	74 003	32 050	9 590	3 069	118 712	120 687	-1,6
RAPPEL 2004	77 123	30 370	7 625	5 568	120 687		
VARIATION (en %)	4,0	5,5	25,8	44,9	1,6		

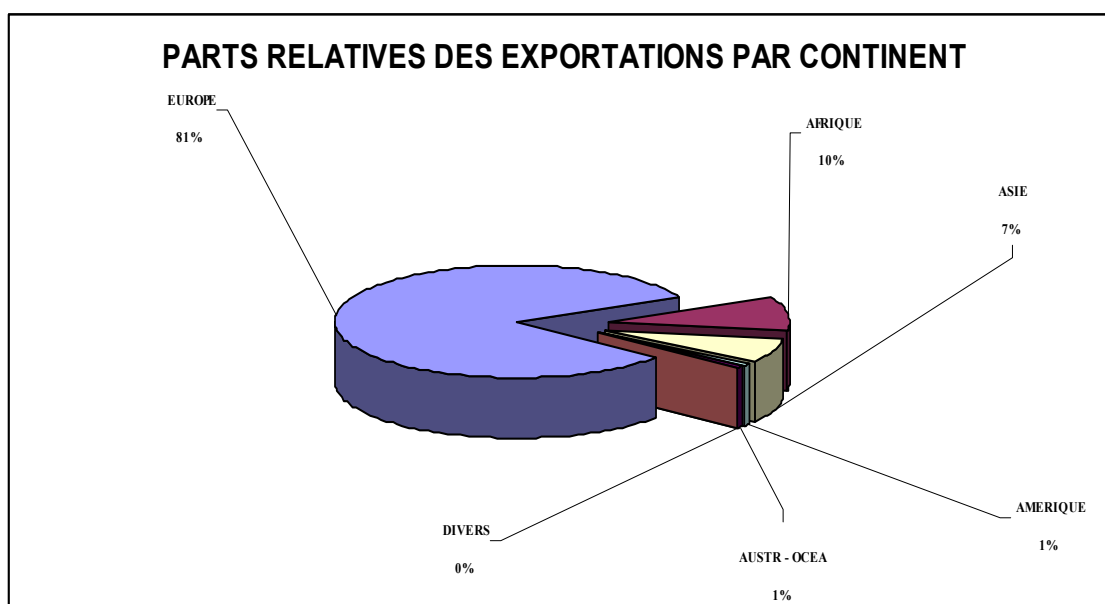
Source: ANSD /Bureau des Echanges Extérieurs

Analyse en valeur

Les recettes dégagées par l'exportation des produits halieutiques sénégalais sont passées de 163,3 milliards de Fcfa en 2004 à 165,1 milliards de Fcfa en 2005, soit une hausse de 1,1%, contrairement aux quantités qui ont légèrement baissé.

L'Union européenne principale destination des exportations de produits génère 81,3% des recettes avec 135 milliards sur un total de 165,1 milliards.

L'Afrique fournit les 10%, suivi de l'Asie 7%, l'Amérique, l'Australie et l'Océanie rapportent chacun seulement 1% du total des recettes.

Figure 2 : Parts relatives des exportations par continent


Source: ANSD /Bureau des Echanges Extérieurs

Tableau 7 : Valeur FAB des exportations par continent (millions de Fcfa)

DESTINATION	NATURE				TOTAL 2005	RAPPEL 2004	VARIATION (en %)
	POISSONS FRAIS DE MER	CRUSTACES MOLLUSQUE COQUILLAGE	CONSERVES DE POISSONS	POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE			
EUROPE	65 511	55 676	13 688	92	134 967	136 019	-0,8
AFRIQUE	11 775	389	2 000	2 055	16 219	12 792	26,8
AMERIQUE	935	548	3	46	1 532	796	92,6
ASIE	2 436	8 019	-	543	10 998	11 786	-6,7
AUSTRALIE – OCEANIE	1 295	-	-	5	1 300	1 356	-4,2
DIVERS	109	15	0	4	128	566	-77,5
TOTAL 2005	82 060	64 646	15 692	2 745	165 144	163 315	1,1
RAPPEL 2004	85 695	62 730	12 373	2 517	163 315		
VARIATION (en %)	- 4,2	3,1	26,8	9,1	1,1		

Source: ANSD /Bureau des Echanges Extérieurs